



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question au Gouvernement n° 3980

Texte de la question

MESURES EN FAVEUR DES ANCIENS COMBATTANTS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Dupont, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Jean-Pierre Dupont. Ma question s'adresse à monsieur Marc Laffineur, secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants.

Monsieur le ministre, hier l'Assemblée a débattu sur l'instauration du 11 novembre comme jour d'hommage à tous les morts pour la France, ce que le Président de la République avait proposé le 11 novembre dernier.

Mais au-delà de ce texte, depuis cinq ans notre majorité s'est mobilisée pour améliorer la condition de celles et ceux qui se sont battus pour la nation et les valeurs auxquelles nous sommes attachés.

En cinq ans, la retraite du combattant a augmenté de près de 30 %.

M. Michel Herbillon. C'est vrai.

M. Jean-Pierre Dupont. Depuis 2007, le Gouvernement, soucieux d'offrir une reconnaissance de la nation pleine et entière à tous, s'est attaché à gommer les différences de traitement entre les combattants et entre les générations.

M. Bernard Deflesselles. Absolument !

M. Jean-Pierre Dupont. Ainsi, les pensions des anciens combattants issus des territoires ex-coloniaux ont été déchristallisées et revalorisées, sur la base du droit commun.

Notre majorité a toujours soutenu les initiatives du Gouvernement permettant de rétablir un juste traitement et une vraie solidarité pour ceux qui se sont sacrifiés pour la France.

Aussi, pouvez-vous me confirmer, monsieur le ministre, que lors de ce quinquennat, la France a démontré qu'elle était désireuse d'accorder à ses anciens combattants les justes droits qu'ils revendiquaient et toute la reconnaissance qu'ils méritent ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants.

M. Marc Laffineur, secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants. Monsieur le député, en effet, hier soir a été votée une modification de la signification de la commémoration du 11 novembre : à cette date, on commémorera toujours la guerre de 14-18, mais ce sera aussi le jour de commémoration de tous les morts pour la France. Il n'est pas question de supprimer les autres dates : le 8 mai demeure, les dates de commémoration des guerres d'Algérie et d'Indochine sont maintenues. Il n'est pas question de hiérarchiser ces dates entre elles, mais simplement de faire du 11 novembre, en plus, la journée de tous les morts pour la France.

Vous avez raison, en cinq ans cette majorité a fait ce que l'on n'avait jamais fait pour les anciens combattants, avec une revalorisation de plus de 35 % de la retraite du combattant, avec l'octroi du bénéfice de la campagne double pour tous les anciens combattants d'Algérie ainsi que, par décret du ministre de la défense Gérard Longuet, pour les combattants d'Afghanistan.

Nous avons aussi mis en place une allocation différentielle pour les veuves d'anciens combattants qui ont des ressources très faibles et cette allocation a été augmentée de 40 % depuis 2007.

Nous avons également fait voter une loi pour indemniser toutes les victimes des essais nucléaires français, ce qui est extrêmement important.

Nous avons fait revaloriser les indemnités perçues par les veuves des grands invalides de guerre.

Enfin, grâce à la déchristallisation, tous les anciens combattants qui résident désormais dans des pays devenus

indépendants, ce qui avait conduit au gel de leur retraite au moment de l'indépendance, sont à égalité avec les autres.

On peut donc, je crois, se féliciter de la reconnaissance que nous avons apportée aux anciens combattants.
(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dupont](#)

Circonscription : Corrèze (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3980

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 février 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 février 2012